

La naturalisation ouverte à plus de 200.000 étrangers extra européens âgés

C'est le résultat d'un amendement déposé par le parti socialiste au projet de loi du gouvernement de Manuel VALLS sur l'adaptation de la société au vieillissement. L'amendement a été adopté par l'Assemblée Nationale le 10 septembre 2014.

Une partie de l'opposition [s'insurge](#) contre la méthode (un amendement à un projet de loi qui ne traite pas de la nationalité) et contre l'absence totale d'étude d'impact sur les finances publiques.

Sur les 350.000 immigrés extra européens de plus de 65 ans présents en France, 140.000 ont déjà obtenu la nationalité française. C'est 210.000 étrangers extra européens supplémentaires, essentiellement Nord Africains et Africains qui pourraient obtenir ainsi la nationalité française.

Cette disposition législative, présentée comme "symbolique" risque de peser très lourd sur les comptes publics, au moment où le gouvernement presse les Français de faire toujours plus d'économies.

Le but recherché est naturellement politique et électoral (faut-il rappeler que [plus de 90%](#) des musulmans en France ont voté pour François Hollande aux élections présidentielles de 2012 ?).

Inquiet de l'impopularité [inouïe](#) du président de la République, le gouvernement cherche à fabriquer des électeurs socialistes. Mais les Français étant majoritairement [opposés](#) au droit de vote des étrangers, il a manifestement souhaité, obtenir le même résultat en rendant les naturalisations plus généreuses.

S'il a fait l'économie d'un débat en recourant subrepticement à l'amendement d'un député socialiste, le gouvernement vient d'imposer une lourde charge aux finances des Français.